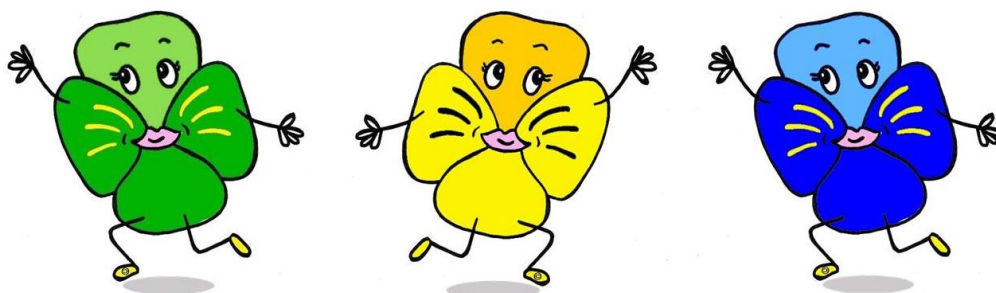


2015

Rapport sur le prix et la qualité du service d'ordures ménagères

« La pensée du tri »



Sommaire

Introduction	Page 2
1 - Ordures ménagères résiduelles (OMr)	Pages 3
1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr	Page 3
1-2 Tonnages d'OMr collectés	Page 4
2 – Tri sélectif	Pages 4 à 5
2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables	Page 4 à 5
2-1-1 Les corps creux	Page 4
2-1-2 Les journaux revues magazines (JRM)	Page 5
2-1-3 Le verre	Page 5
2-1-4 Les refus de tri	Page 5
3 – Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés	Page 6
4 – La déchèterie intercommunale	Pages 7 à 12
4-1 Organisation du service	Pages 7
4-2 Fréquentation et tonnages collectés	Pages 8
4-3 Traitement des déchets de déchèterie	Pages 9
4-4 Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale	Page 10
4-5 Les déchèteries extérieures	Page 11
4-6 Les recettes de la déchèterie intercommunale	Page 11
4-7 Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	Page 12
4-7-1 Présentation des DASRI	Page 12
4-7-2 Le système de collecte des DASRI	Page 12
5 – Autres dépenses et recettes de fonctionnement du service ordures ménagères	Page 13
5-1 Les autres dépenses de fonctionnement	Page 13
5-2 Les autres recettes de fonctionnement	Page 13
6 – Synthèse de l'année 2014	Page 14
6-1 Les dépenses	Page 14
6-2 Les recettes	Page 14
7 – Objectifs du Grenelle II de l'environnement	Page 15

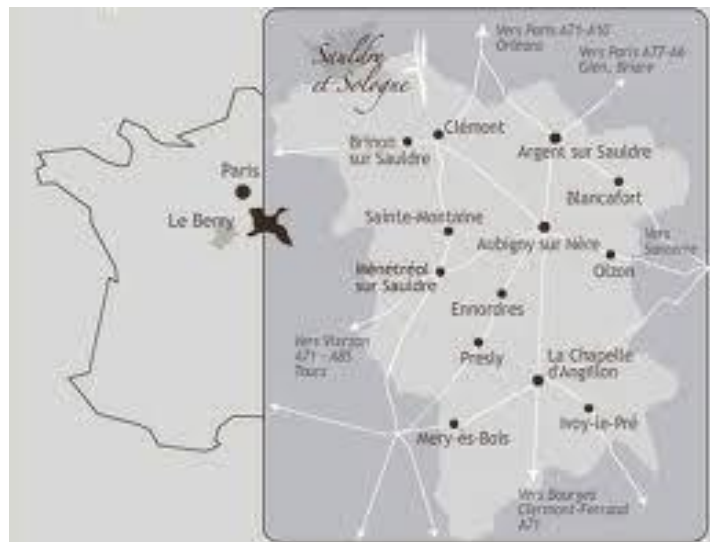
Introduction

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne (CDC) exerce la compétence « collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1^{er} janvier 2010. Le service fonctionne comme suit :

- ✓ 1 Responsable Environnement (à temps complet) depuis juillet 2012
- ✓ 1 Secrétaire (à temps complet) pour le suivi des réclamations relatives à la REOM à partir du 1^{er} mars 2015).
- ✓ 2 gestionnaires (à temps partiel)
 - 12 heures par semaine dédiées à la gestion financière et au suivi des contrats.
 - 4 heures par semaine pour la mise à jour du fichier REOM
- ✓ 1 Ambassadeur du tri (à temps complet) à compter du 1^{er} juin 2015

La CDC Sauldre et Sologne organise la collecte des déchets ménagers pour les 13 communes qui la composent, soit 14 841 habitants :

- ✓ Argent sur Sauldre
- ✓ Aubigny sur Nère
- ✓ Blancafort
- ✓ Brinon sur Sauldre
- ✓ La Chapelle d'Angillon
- ✓ Clémont
- ✓ Ennordres
- ✓ Ivoy le Pré
- ✓ Ménétréol sur Sauldre
- ✓ Méry es Bois
- ✓ Oizon
- ✓ Presly
- ✓ Sainte-Montaine



Ses compétences sont :

- ✓ la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓ le tri des corps creux, des journaux – revues – magazines et du verre
- ✓ le traitement des déchets ménagers et assimilés
- ✓ la déchèterie intercommunale

1 – Ordures ménagères résiduelles (OMr)

1-1 Organisation de la collecte, du transport et du traitement des OMr

Les ordures ménagères sont collectées par un prestataire de service, la société SITA Centre Ouest sous la forme d'un marché public en date du 4 octobre 2010.

La Société SITA Centre Ouest met à disposition de la CDC :

- ✓ 2 véhicules bi flux
- ✓ 1 véhicule de réserve
- ✓ 2 équipages composés d'un chauffeur et d'un ou deux rippers pour la collecte

Les OMr sont collectées une fois par semaine en porte à porte, en même temps que les corps creux. L'organisation des collectes par commune se présente ainsi :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Brion s/Sauldre - Clémont - Ménétréol - Ste-Montaine	- Argent - Aubigny (secteur 3)	- Blancafort - Ennordres - Oizon	- Ivoy le Pré - La Chapelle - Méry es Bois - Presly	- Aubigny (Secteur 1 et 2)

Une deuxième collecte a été mise en place pour les gros producteurs tels que les restaurants, les cantines, les supermarchés ...

Les ordures ménagères transitent par le quai de transfert d'Aubigny sur Nère et sont transportées par la société SITA Centre Ouest au lieu de traitement, où elles sont incinérées à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) d'Arrabloy dans le Loiret.

Leur combustion permet la valorisation énergétique par production d'électricité pour sa propre consommation. Les résidus d'incinération sont traités comme suit :

Scories (déchets) sous chaudières	Enfouissement en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe 2 à St Aignan des Gués (45)
Scories (déchets) sous cyclones	Enfouissement en ISDND de classe 2 à St-Aignan-des-Gués (45)
REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Ordures Ménagères)	Enfouissement en ISDND de classe 1
Mâchefers	Réemploi en sous couche routière
Ferrailles	Valorisation par recyclage
Non ferreux	Valorisation par recyclage

1-2 Tonnages d'OMr collectés

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014/2015	Kg/hab.
OMr	3278.48	3207.68	-2.16 %	216.14

ANALYSE

On constate une diminution du tonnage des ordures ménagères de 2.16% par rapport à 2014 due à un meilleur tri des usagers. Performance sur la quantité d'ordures ménagères de la CDC par rapport au niveau national :

- CDC : 216.14 kg/hab
- National : 288 kg/hab.(chiffres 2013)

2 – Tri sélectif

2-1 Organisation de la collecte des déchets recyclables

2-1-1 Les corps creux

Les corps creux sont collectés en caissettes de 60 litres (ou en sacs jaunes), en même temps que les ordures ménagères résiduelles par la Société SITA CENTRE OUEST, dans une benne bi compartimentée.

a) Les recettes :

Déchets recyclés	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014/2015	Repreneurs	Recettes 2014	Kg/hab.
Bouteilles et flacons en plastique	64.39	45.896	- 28.72 %	Valorplast (92)	10 484.89 €	7.24
Acier	36.79	10.112	- 72.51 %	ARCELOR MITTAL	1 944.84 €	
Aluminium	1.94	0.458	- 76.39 %	REGEAL AFFIMET	198.51 €	
Briques alimentaires	7.75	5.098	- 34.22 %	REVIPAC	50.98 €	
Boîtes et suremballages en carton	68.11	45.946	- 32.54 %	EMIN LEYDIER / REVIPAC	3 905.57 €	
TOTAL	178.98	107.51	- 39.93 %		16 584.79 €	

b) Les soutiens :

Par ailleurs un soutien est versé par **Eco-Emballages** qui a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de la fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, Eco-Emballages travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.

La communauté de communes Sauldre et Sologne a conclu en 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages pour soutenir la collectivité dans ses efforts de tri.

Les recettes de l'année 2015 s'élèvent à 115 848.34 €, soit 7.81 €/habitant

Soit au total (soutiens + recettes) : 132 433.13 €

Les soutiens perçus sont proportionnels à la performance et la qualité du tri.

2-1-2 Les Journaux Revues Magazines (JRM)

Les JRM sont collectés sur 41 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société SITA CENTRE OUEST, dans 53 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

a) Les recettes :

Déchets	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014/2015	Repreneurs	Recettes 2015	Kg/hab.
Journaux, revues, papier, magazines enveloppes.	363.90	373.42	2.61 %	UPM Kymmene France	32 512.94 €	25.16

b) Les soutiens :

L'éco-organisme EcoFolio créé en 2006 pour soutenir et promouvoir la collecte sélective des papiers en France, sur le modèle déjà en vigueur pour les emballages et les D3E, collecte une éco-contribution payée par les émetteurs de papiers et la reverse sous forme de soutiens financiers aux collectivités.

Les soutiens reçus en 2015, au titre de l'année 2014 s'élèvent à 12 117.72 € soit 0.81 € /habitant

Soit au total (soutiens + recettes) : 45 630.66 €

2-1-3 Le verre

Le verre est collecté sur 46 points d'apport volontaire par un prestataire de service, la société VEOLIA Propreté, dans 62 colonnes aériennes réparties sur les 13 communes du territoire de la communauté de communes Sauldre et Sologne.

Déchets	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution 2014/2015	Repreneurs	Recettes 2015	Kg/hab.
Verre	623.92	620.36	-0.57 %	O-I Manufacturing	14 374.21 €	41.80

2-1-4 Les refus de tri

Les refus de tri correspondent aux erreurs de tri des corps creux (caissettes ou sacs jaunes). Ils reflètent la qualité de tri des usagers.

Déchets	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Evolution 2013/2014	Traitement	Kg/hab.
Refus de tri	68.77	55.46	- 19.35 %	Enfouissement en ISDND de classe 2 par SITA Centre Ouest	3.74

ANALYSE

On remarque une forte diminution du tri des emballages de -39.93 %, cette diminution s'explique par la reprise des matériaux au centre de tri. Le centre de tri optimise l'envoi des matériaux et du fait de la diminution des déchets triés au centre de tri (perte de plusieurs marchés) il y a eu moins d'envois en 2015.

Performance du tri des matériaux secs de la CDC (JRM et emballages) par rapport au niveau national :

- CDC : 36.5 kg/hab. ➤ National : 48 kg/hab. (chiffres 2013)
Performance du tri du verre de la CDC par rapport au niveau national :
 ➤ CDC : 42 kg/hab. ➤ National : 29 kg/hab.(chiffres 2013)

3 – Les coûts de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Prestataires	N° du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT	Montant total HT
SITA Centre Ouest	1	Collecte des OM et corps creux en PAP et transport au quai de transfert d'Aubigny (forfait mensuel)	38 502.36 €	462 028.32 €
		Collecte des JRM en PAV (la tonne)	63.82 €	21 993.12 €
SYCTOM Gien	2	Traitement des OMr en UIOM (la tonne)	59.53 €	190 953.19 €
		TGAP (la tonne)	4.11 €	13 183.56 €
SITA Centre Ouest	3	Tri et conditionnement des corps creux (T)	239.16 €	50 950.65 €
		Tri et conditionnement des JRM (la tonne)	53.27 €	18 357.37 €
		Traitement des refus de tri (la tonne)	68.49 €	3 807.36 €
VEOLIA Propreté	4	Collecte et transport du verre (la tonne)	41.37 €	26 377.41 €
SITA Centre Ouest	6	Enlèvement et transport des OMr (la tonne)	12.21 €	39 167.24 €
		Transports des corps creux au centre de tri	21.00 €	4 473.84 €
		Transports des JRM au centre de tri	21.00 €	7 236.81 €
		Mise à disposition de 4 bennes de 30 m ³ au quai de transfert	63.07 €	3 027.23 €
SITA Centre Ouest	Avenant	Forfait mensuel 2 ^{ème} collecte Aubigny	1 094.16 €	13 129.92 €
		Forfait mensuel 2 ^{ème} collecte Argent	469.72 €	5 636.64 €
TOTAL HT				860 322.66 €
TOTAL TTC (TVA 10 %)				946 354.26 €

Soit 63.76 € TTC par habitant.

ANALYSE

Le coût total de collecte, transports, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés a diminué de % par rapport à 2013. Cette augmentation correspond à :

- l'augmentation de la TVA (de 7 à 10 %)
- la révision des prix

4 – La déchèterie intercommunale

4-1 Organisation du service

La communauté de communes Sauldre et Sologne exploite une déchèterie à Aubigny sur Nère, lieu-dit Gorgeot, par autorisation du Préfet du Cher en date du 22 mars 1996.

La déchèterie intercommunale est utilisée principalement par les administrés des communes des cantons d'Argent sur Sauldre et d'Aubigny sur Nère et à la commune d'Ennordres (12 369 habitants).

Les habitants de la commune de Concessault (227 habitants) sont autorisés par convention en date du 20/12/2000 à utiliser la déchèterie intercommunale pour une durée de 15 ans.

Les communes de Presly, la Chapelle d'Angillon, Méry-es-Bois et Ivoy le Pré sont utilisatrices de la déchèterie intercommunale pour les déchets ménagers spéciaux et les déchets d'activités de soins à risques infectieux.

Pour tous les autres déchets (bois, encombrants, gravats, déchets verts ...), la communauté de communes a signé :

- ✓ une convention avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour que les habitants des communes de Presly, la Chapelle d'Angillon et Méry-es-Bois aient accès à la déchèterie de Neuvy-sur-Barangeon,
- ✓ une convention avec la Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry pour que les habitants d'Ivoy le Pré aient accès à la déchèterie d'Henrichemont.

Le gardiennage de la déchèterie est assuré par un prestataire privé, la Société SITA Centre Ouest.

Les marchés d'exploitation de la déchèterie ont été renouvelés au 1^{er} mai 2013, pour une durée de 5 ans. Les prestations s'organisent comme suit :

Lot 1	SITA CENTRE OUEST	Mise à disposition de bennes. Transport et traitement des déchets verts, gravats, tout venant, ferraille et cartons Rachat de la ferraille et des cartons
Lot 2	TRIADIS	Déchets Dangereux des Ménages (DDM) Huile de vidange, huile alimentaire, autres DDM (acides, pâteux, phytosanitaires ...) Rachat des batteries

Des cartes d'accès, avec des codes couleurs sont mises à disposition des usagers (particuliers et professionnels). Elles sont distribuées en mairie ou à la CDC.

4-2 Fréquentation et tonnages collectés

4-2-2 Fréquentation de la déchèterie

COMMUNES	2011	2012	2013	2014	2015
ARGENT SUR SAULDRE	1 352	4 479	5832	1924	
AUBIGNY SUR NERE	11 061	6 977	13506	7887	
BLANCAFORT	690	827	631	505	
BRINON SUR SAULDRE	777	872	560	809	
CLEMONT	642	721	421	380	
CONCRESSAULT	215	271	256	53	
ENNORDRES	86	149	186	89	
IVOY LE PRE	-	-	-	19	
LA CHAPELLE D'ANGILLON	-	-	-	55	
MENETREOL SUR SAULDRE	220	239	392	111	
OIZON	598	679	780	246	
PRESLY	-	-	-	42	
SAINTE-MONTAINE	278	348	312	110	
TOTAL	15 919	15 562	22 426	12 230 *	
Evolution en %		- 2.29 %	+ 44.11 %	- 45.46%	

* Fréquentation différente de la réalité- La CDC envisage la mise en place de badges pour l'accès à la déchèterie lors des travaux de réaménagement.

4-2-3 Tonnages collectés en déchèterie

Matériaux	Tonnages 2014	Tonnages 2015	Evolution 2014/2015
Déchets verts	956.72	799.08	- 16.48 %
Tout venant	1060.32	1081.45	+ 1.99 %
Métaux	165.10	181.42	+ 9.88 %
Gravats	693.32	590.61	- 14.81 %
Cartons	83.92	93.12	+ 10.96 %
Emballages vides souillés	6.25	4.95	- 20.80 %
Batteries	5.01	4.30	- 14.17 %
Huiles alimentaires	1.02	2.40	+ 135 %
Pâteux/solides	16.39	18.44	+ 12.50 %
Filtres à huile	/	0.10	+100 %
Aérosols	0.72	0.60	- 16.66 %
Solvants	0.60	0.21	- 65.00 %
Huiles de vidanges	0.30	0.10	- 66.66 %
Acides	0.02	0.01	- 50.00 %
Combustibles	/	0.22	+ 100 %
Phytosanitaires	0.22	0.76	+ 245.45 %
Produits solides non identifiés	/	2.39	+ 100 %
Produits liquides non identifiés	/	/	/ %
Piles	0.58	1.17	+ 101.72 %
Pneus	6	3.24	- 46.00 %
DASRI	0.03	1.55	+ 5066.66 %
D3E	116.20	137.60	+ 18.42 %
Total	3106.47	2923.72	- 5.88 %

Soit 247 kg de déchets par habitant (12 596 habitants utilisateurs de la déchèterie)

ANALYSE :

On constate une diminution globale des tonnages en 2015 (- 5.88 %), cette diminution est également constatée sur la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, cela s'explique par une prise de conscience de la population et par la conjoncture actuelle.

4-3 Traitement des déchets de déchèterie

Les déchets issus de la déchèterie doivent faire l'objet, dans la mesure du possible, d'un maximum de valorisation. Les filières de traitement sont les suivantes :

Déchets verts	Compostage réalisé par SITA Centre Ouest plate-forme de Marmagne (18)
Tout venant	Traitement en centre de tri de Bourges pour la partie valorisable et enfouissement en ISDND d'Orval (18) pour la partie non-valorisable.
Cartons	Centre de tri SITA Centre Ouest à Bourges (18)
Gravats	Ets SCHUDDINK décharge classe III La Chapelle d'Angillon (18)
Ferrailles	Ets SCHUDDINK La Chapelle d'Angillon (18)
Huiles de vidange	Valorisation matière – Martin Environnement (45) (collecteur agréé sur le Cher)
Huiles alimentaires	Valorisation matière – Triadis Services Beaufort (39)
Piles	COREPILE Paris (75) - Recyclage
Solvants	Incinération - GEREP Mitry-Mory 77
Batteries véhicules	Valorisation matière – STCM à Bazoches-les-Gallerandes (45)
Peintures – colles – vernis	Incinération – Triadis Services Rouen (76)
Acides	Traitement physico-chimique – Triadis Services Rennes (35)
Emballages vides souillés	Incinération – Triadis Services Rouen (76)
Déchets non spécifiés liquides / solides	Incinération en filière directe – Tredi Salaise (38)
Aérosols	Incinération – Tredi Salaise (38)
Combustibles	Incinération – Tredi Salaise (38)
Phytosanitaires	Traitement Physico-chimique – Tredi Hombourg (68)
Filtres à huile	Incinération – Tredi Salaise (38)
Pneus	Broyage pour recyclage par ALIAPUR
DASRI	Incinération - ORVADE à Saran (45) - ARCANTE à Blois (41) – LUCANE à Bayet (03)
D3E	<u>Gros Electroménager Hors Froid</u> : Environnement Recycling – Domerat (03) <u>Gros Electroménager Froid</u> : Terecoval 73130 La Chambre <u>Ecrans</u> : Environnement Recycling – Domerat (03) <u>Petits Appareils en Mélanges</u> : Environnement Recycling – Domerat (03)

4-4 – Les coûts d'exploitation de la déchèterie intercommunale

Prestataires	N° du lot	Descriptif du lot	Prix Unitaire HT	Montant total HT
SITA Centre Ouest	gardiennage	Personnel (29 h)	3 803.88 €	45 646.56 €
		Autres frais fixes	634.05 €	7 608.57 €
SITA Centre Ouest	Déchets verts	Transport	32.41 €	25 898.19 €
		Traitement	25.83 €	20 640.24 €
SITA Centre Ouest	Gravats	Transport	14.88 €	8 788.28 €
		Traitement	4.47 €	2 640.03 €
SITA Centre Ouest	Tout venant	Transport	45.06 €	48 919.84 €
		Traitement	57.62 €	62 555.73 €
		TGAP	14.00 €	15 787.56 €
SITA Centre Ouest	Ferrailles	Transport	40.55 €	7 356.69 €
SITA Centre Ouest	Cartons	Transport	156.09 €	14 535.37 €
TRIADIS	Déchets Ménagers Spéciaux	Enlèvement, transport huiles alimentaires	198.19 €	475.06 €
		Traitement huiles aliment.	148.64 €	356.29 €
		Enlèvement, transport autres DDM	198.19 €	5 460.33 €
		Traitement autres DDM	495.46 €	13 650.42 €
		TGAP	11.02 €	301.12 €
La Collecte Médicale	DASRI	Collecte et traitement	783.00 €	184.34 €
		Carton 50 LC	11.68 €	0.00 €
SITA Centre Ouest	Location bennes	Benne gravats 10 m ³	49.67 €	596.04 €
		Bennes TV et DV 30 m ³	63.58 €	3 051.72 €
		Benne cartons 30 m ³	80.32 €	965.64 €
		Benne ferraille 30 m ³	80.32 €	965.64 €
SITA Centre Ouest	Prestation hors marché Cartons Brinon	Location conteneur 15 m ³	64.00 €	768.00 €
		Rotation	310.00 €	1 550.00 €
TOTAL HT				288 701.66 €
TOTAL TTC (TVA 10%)				317 571.83 €

Soit 25.21 € TTC par habitant (12 596 habitants utilisateurs de la déchèterie).

ANALYSE :

Le coût total de l'exploitation de la déchèterie a diminué de 0.29 % par rapport à 2013 malgré l'augmentation de la TVA de 7 à 10 %. Cette diminution correspond à :

- des apports de déchets moins nombreux en 2014 (-3.59 %) par rapport à 2013
- une négociation des prix lors du renouvellement du marché au 1^{er} mai 2013.

4-5 Déchèteries extérieures

Déchèterie	Communes utilisatrices	Nombre d'habitants 2015	2014		2015	
			Coût à l'habitant	Coût total	Coût à l'habitant	Coût total
Neuvy sur Barangeon CDC des Villages de la Forêt	La Chapelle d'Angillon, Méry-Bois et Presly	1576	31.18 €	48 890.24 €	23.46 €	36 972.96 €
Henrichemont CDC des Hautes Terres en Haut berry	Ivoy le Pré	863	23.00 €	20 792.00 €	26.00 €	22 438.00 €
TOTAL et coût moyen		2439	27.09 €	69 682.24 €	24.73 €	59 410.96 €

ANALYSE

Les coûts de fonctionnement de la déchèterie de Neuvy sur Barangeon augmentent de 7.88 %, par rapport à 2013. Cependant la CDC a négocié un tarif pour l'année 2015 de 23.46 € par habitant soit un coût total pour l'année de 36 785.28 €

4-6 Recettes de la déchèterie

Recettes	Montant 2014	Montant 2015	Evolution recettes 2014-2015
Eco-Système (soutiens D3E)	3 699.24 €	7 969.47 €	115.44 %
Reprise de la ferraille	9 820.80 €	4 650.42 €	-52.65 %
Reprise des cartons	2 879.34 €	2 781.60 €	-3.39 %
Reprise des batteries	1 441.56 €	1 077.13 €	-25.28 %
Participation commune extérieure	5 802.72 €	5 711.32 €	1.56 %
TOTAL	23 643.66 €	22 189.94 €	-6.15 %

ANALYSE

Plusieurs facteurs expliquent la diminution des recettes :

- la diminution des tonnages déposés en déchèterie
- les prix de reprises évolutifs (le prix de reprise de la ferraille a fait une chute les derniers mois de l'année 2015)

4-7 Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)

4-7-1 Présentation des DASRI

Les DASRI sont définis par l'article R1335-1 du Code de la Santé Publique. Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire, présentant un risque de contamination. Ces déchets doivent être éliminés par les personnes qui les produisent.

Le particulier, dans le cadre de l'auto traitement, peut se retrouver producteur de ce type de déchet (seringue, stylo à insuline ...). Ces piquants / coupants classés dans les DASRI posent alors certains problèmes de sécurité pour les rippers s'ils se retrouvent dans les ordures ménagères ou pour les trieurs dans les conteneurs de tri sélectif.

Si la communauté de communes Sauldre et Sologne n'a pas de responsabilité en la matière, qu'au titre de la salubrité publique, elle a décidé d'aider les particuliers et les professionnels de santé à se débarrasser de ces déchets à risques infectieux.

4-7-2 le système de collecte des DASRI

Depuis le 1^{er} mai 2013, le service de collecte des DASRI a changé :

- les professionnels ont l'obligation de faire collecter leurs DASRI individuellement.
- La communauté de communes a signé un contrat avec La Collecte Médicale, pour la collecte des DASRI des particuliers. Ils sont collectés une fois par mois à la déchèterie. Les usagers signent un contrat avec la communauté de communes Sauldre et Sologne qui fixe les modalités d'utilisation du service d'élimination des DASRI. La CDC fournit les contenants spécifiques pour déchets piquants et mous aux usagers, qui doivent les déposer à la déchèterie à dates fixes.

5 – Autres dépenses et recettes du budget ordures ménagères

5-1 Les autres dépenses du budget

Libellé	Montant
Réparation des intrusions à la déchèterie / achat de caissettes	
Charges de personnel (dont mise à disposition par Ste-Montaine)	
Fournitures administratives	
Acquisition de bacs ordures ménagères, caissettes et sacs de tri, colonnes	12 402.00 €
Location d'un hangar et location du quai de transfert	
Charges rattachées	
Externalisation de la facturation de la REOM	
Location benne stockage des pneus + traitement pneus hors filières	
Fichier « nouveaux voisins »	
Honoraires (avocat + frais actes contentieux)	
Véhicule (carburant, entretien)	
Lettre du tri (mise sous enveloppe, envoi) / carte déchèterie	
Admissions en non-valeurs + créances éteintes	
Amortissements	
Reprises – amortissements des subventions	
Titres annulés sur exercices antérieurs	
Charges financières (intérêts ligne de trésorerie, charges de prélèvements TIP, intérêts emprunt)	
Autres frais (frais de déplacement, maintenance vidéo surveillance, adhésion à AMORCE, remboursement frais affranchissement budget général...)	
Mise aux normes du quai de transfert	
Acquisition matériel informatique	
TOTAL	605 627.52€

5-2 Les autres recettes du budget

Libellé	Montant
Remboursement du nettoyage de la Place du Marché d'Aubigny	6 596.74€
Mise à disposition de bennes + traitement des déchets (Brinon + rassemblement chiens berges belges)	703.78€
Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 333 669.92€
Produits exceptionnels (excédent versement REOM + remboursement assurance)	4 993.98€
Amortissements	42 530.98€
Reprise des subventions	7 279.71€
Résultat de fonctionnement et d'investissement reporté	393 328.42€
Produits rattachés à l'exercice	8 010.54€
FCTVA	41 185.19€
Emprunt quai de transfert	100 000.00 €

TOTAL	1 938 299.26€
--------------	----------------------

6 – Synthèse de l'année 2014

6-1 Les dépenses

	Tonnages	Kg/habitant	Coûts/habitant € TTC	Montant total € TTC
OMR	3 278.48	221	65	959 115.61
Tri sélectif / refus	1 305.57	88		
Déchèterie ¹	3 106.47	247	27	333 840.01
Autres dépenses				605 627.52
TOTAL				1 898 583.14

Soit 127.93 € par habitant

6-2 Les recettes

	Tonnages	Kg/habitant	Recettes/habitant € TTC	Montant total € TTC
Tri sélectif	1166.80	79	4	65 308.46
Eco-Emballages			10	143 411.76
D3E ¹	116.20	9.2	0.30	3 699.24
Métaux ¹	165.10	13.1	0.80	9 820.80
Cartons ¹	83.92	6.6	0.20	2 879.34
Batteries ¹	3.84	0.3	0.10	1 441.56
Participation commune extérieure				5 802.72
REOM				1 333 669.92
Autres recettes				604 629.34
TOTAL				2 170 663.14

Soit 146.26 € par habitant

¹ calculé sur 12 596 habitants utilisateurs de la déchèterie

ANALYSE

On constate que les recettes sont plus élevées que les dépenses. Ces recettes permettent de financer le coût global pour :

- la prestation collecte, tri, transport et élimination des déchets ménagers et assimilés
- l'accès aux PAV,
- l'exploitation de déchèterie intercommunale d'Aubigny sur Nère
- l'ensemble des projets de travaux en cours ou à venir (réaménagement et mise aux normes de la déchèterie, mise en place de la RI, conteneurisation des usagers)

CONCLUSION

On observe une diminution globale des tonnages des ordures ménagères, des JRM, du verre et des tonnages de la déchèterie (sauf pour les tonnages des métaux, des batteries et des D3E dus à la sécurisation et qui par conséquent augmentent les recettes).

On observe également une forte diminution des refus de tri concernant les Corps Creux. Cette diminution est le résultat de l'opération de communication « erreur de tri » qui consiste à ne pas collecter ou à identifier les contenants jaunes dans lesquels des erreurs de tri se sont glissées.

7 – Objectifs du Grenelle II de l'environnement

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014	Taux de recyclage
OMr	3420	3345	3287	3278	- 0.27 %	9.66 %
Tri sélectif	1250	1250	1174	1167	- 0.59 %	15.31 %
Déchèterie	2988	2887	3222	3106	-3.6 %	26.62 %
Refus de tri	42	51	88	69	- 21.59 %	0%
TOTAL	7700	7533	7771	7620	- 1.94 %	51.59 %

Les objectifs du Grenelle I de l'environnement. inscrits dans l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 03/08/2009

1. Réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées dans les 5 prochaines années.
2. Orienter vers le recyclage 45 % d'ici 2015 des déchets ménagers et assimilés

Les réponses de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

1. Entre 2011 et 2014, la production de déchets ménagers et assimilés a diminué de 1.03 %.
2. Le taux de recyclage est de 51.59 % en 2014 pour les déchets ménagers et assimilés.

